



1<sup>ère</sup> Communauté de  
Communes d'Outre-Mer

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 12/05/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le douze du mois de mai à dix-huit heures trente heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**,

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **05/05/2023**

**PRESENT(E)S :** Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD, Kénia MALADIN- NEBOT, Joselaine GELABALE  
Messieurs Jean-Claude MAES, Francois NAVIS, Alain TENEBBA, Guy ACCIPÉ

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S:** Monsieur Joël TOTO

**ABSENT(E)S SANS EXCUSES :** Madame Betty BESRY, Maguy FUMONT-SAMSON  
Messieurs Jacques MALADIN, Camille PELAGE, Jean-Marc HEGESIPPE, Edmond LANCLAS,

**POUVOIR :** Monsieur Joël TOTO à Madame Maryse ETZOL

**NOMBRE DE MEMBRES :** Présents = 9    Pouvoir = 1    Absents = 7    Votants = 10

**SECRETAIRE :** Madame Kénia MALADIN-NEBOT

**Délibération n°2023-05-12/ 08 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER POUR L'OPERATION  
« VALORISATION LOCALE DU VERRE COLLECTE PAR BROYAGE »**

**Dr Maryse ETZOL, Présidente**, rappelle qu'en 2021, l'éco-organisme CITEO a élaboré, conformément aux agréments respectifs des filières emballages ménagers et papiers graphiques et en concertation avec les acteurs locaux et l'Agence de la transition écologique (ADEME), un Programme d'Actions Territorialisé visant à contribuer au développement de la collecte et du recyclage des déchets d'emballages ménagers et des papiers graphiques. Cette contribution a pour but de rattraper les écarts de maturité observés en la matière entre l'Outre-Mer et l'Hexagone.

La convention mise en œuvre à Marie-Galante sur la période 2021/2022 a permis de densifier le parc de bornes d'apports volontaires pour la collecte du verre et d'atteindre 51 points de collecte à fin 2022 contre 23 auparavant. La densité du réseau est désormais passée à 213/hab/conteneur en fin 2022 contre 472/hab/conteneur l'année précédente. Ce renforcement du parc permettra ainsi de collecter 203 tonnes de verres contre 151 tonnes en 2021, soit 18,7 kg/hab contre 13,9 kg/hab.

Au vu des objectifs de performance, la CCMG a décidé d'entreprendre une démarche visant à valoriser localement le verre collecté par broyage en faisant l'acquisition dès le début de l'année 2023 d'un broyeur à verre d'une capacité de 4 000 bouteilles/heure.



La CCMG projette de mettre en service ce broyeur à verre au cours du semestre de l'année 2023. Pour cela, elle souhaite, au sein de sa déchèterie, aménager une zone technique dédiée au broyage et acquérir le matériel de manutention adapté au process.

Les postes de dépenses se présentent comme suit :

- Acquisition d'un mini chargeur pour le process,
- Pose de 213 ml de clôture grillagée du site
- Aménagement d'une plateforme en béton,
- Réhausse de la porte principale d'entrée,
- Travaux de raccordements électriques.

Ce projet est éligible à la fiche action du Leader relative à l'Appui à l'innovation et la professionnalisation et plus particulièrement à la sous-mesure 19.2 concernant « Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux ».

Le Budget prévisionnel des dépenses et le plan de financement sont retracés dans le tableau ci-dessous :

Nature des dépenses par principaux postes	Montants (HT)	Ressources	Montants	%
		<b>Autofinancement :</b>	<b>16 482,90</b>	<b>20 %</b>
Acquisition d'un mini chargeur	57 600,00	- dont emprunt :		
Pose de 213 ml de clôture du site	6 390,00	- dont autres ressources :	16 482,90	
Réhausse du portail d'entrée	850,00			
Travaux de raccordement électrique	10 389,51	<b>Aides publiques sollicitées (*)</b>	<b>65 931,61</b>	<b>80 %</b>
Aménagement d'une plateforme en béton	7 185,00			
		- État :		
		- Conseil régional	6 593,16	
		- fonds européens (préciser)	59 338,45	
		- autres financements (préciser)	0,00	0 %
		* .....	0,00	
		* .....	0,00	
<b>Total (Coût global de l'opération H.T.)</b>	<b>82 414,51</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>82 414,51</b>	<b>100 %</b>

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, 1 abstention :

### Décide

**ARTICLE 1 :** D'APPROUVER le projet de valorisation locale du verre collecté par broyage et le son plan de financement susmentionné,

**ARTICLE 2 :** D'AUTORISER Madame la Présidente à solliciter une demande subvention au titre du programme LEADER à hauteur de 80% du coût de l'opération et d'inscrire les crédits au budget principal 2023,

**ARTICLE 3 :** D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Certifié exécutoire compte tenu de : 24 MAI 2023

- la transmission en sous-Préfecture le  
- l'affichage le

24 MAI 2023

Ont signé tous les membres présents.

Pour exposition conforme,

Présidente,

Madame E. LIZO

Présidente